



Le Loroux-Bottereau

☎ 02 51 71 91 05

☎ 02 40 33 86 16

enquete-publique-plu@loroux-bottereau.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU P.L.U.

Le Maire de la Commune du LOROUX-BOTTEREAU,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-10, L 123-11, L 123-13 et R 123-19 et R1213-24 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2010 approuvant son Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les pièces du dossier de plan local d'urbanisme en cours de modification soumis à l'enquête publique ;

Vu l'ordonnance n°E18000016/44 en date du 12 mars 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NANTES désignant Madame Fabienne LEBEE, en qualité de commissaire enquêteur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune du LOROUX-BOTTEREAU pour les thématiques et évolutions suivantes :

- Classement d'une partie de la zone UL en UA / site du collège Notre-Dame,
- Classement d'une partie de la zone UL en UB / rue du Beugnon,
- Classement d'une partie de la zone UL en UB / site de la M.A.S,
- Adapter les règles d'implantations : Porte de Vertou, zone UEc / Zone 1AUb, rue du Fief Heulin / Rue de Bourgogne, modification de l'O.A.P / Suppression de la notion de point d'accroche sur la zone d'activités du Plessis,
- Corriger et compléter le PLU : Correction, pour erreur matérielle, de la limite de la zone UL du collège Notre-Dame / Intégration des éléments relatifs au schéma routier départemental approuvé en 2012 / Réinsertion de l'OAP de la Landelle / Règlement de la zone NP : article 11.3

En mairie de Le Loroux-Bottereau pour une durée 33 jours du **lundi 16 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus.**

ARTICLE 2 - Madame Fabienne LEBEE, ingénieur environnement, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

ARTICLE 3 - Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie du LOROUX-BOTTEREAU pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

ARTICLE 4 - Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance de ces documents sur le site internet de la commune à l'adresse, rubrique et onglet suivants :

Site : www.loroux-bottereau.fr

Rubrique : « Cadre de vie -Environnement » - « Urbanisme »

Onglets : « PLU » - « Modification n°3 du PLU – Enquête publique »

ARTICLE 5 - Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur soit :

- Par courrier à l'adresse suivante :
14 Place Rosmadec - BP 20 - 44430 LE LOROUX-BOTTEREAU, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.
- Par messagerie électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-plu@loroux-bottereau.fr, Celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

ARTICLE 6 - Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie les :

- Lundi 16 avril, de 9 h à 12h
- Samedi 28 avril, de 9h30 à 12h,
- Vendredi 18 mai, de 13h30 à 17 H,

ARTICLE 7 - À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune du LOROUX-BOTTEREAU le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

ARTICLE 8 - À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie.

ARTICLE 9 - Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

ARTICLE 10 - Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage notamment sur les lieux concernés par l'enquête, dans les journaux Ouest-France et Presse Océan et les supports municipaux (site internet et Flash d'Information Municipal), l'objet de l'enquête, les noms et qualités du commissaire enquêteur, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

ARTICLE 11 - Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Fait au LOROUX-BOTTEREAU, le 27 mars 2018,

Le Maire,


Paul CORBET

